

## Évolution des primes en 2023 Classe 71A

### Abaissement des primes brutes dans l'AAP

Dans l'AAP, l'amélioration de la situation financière dans l'ensemble des parties de sous-classe permet d'abaisser en partie nettement les taux de primes de base nets. De ce fait, et grâce au reversement d'un montant d'excédents de produits du capital plus important que l'année précédente, les taux de primes de base bruts diminuent

eux aussi malgré l'absence de reversement lié au coronavirus. Le taux de prime brut moyen baisse de près de 14 % d'une année à l'autre dans la partie de sous-classe B0, d'un peu plus de 9 % dans les parties de sous-classe C0 et E0, de près de 5 % dans la partie de sous-classe D0 et de près de 10 % sur l'ensemble de la classe.

### Taux de primes bruts de l'AAP et variation du taux de prime brut à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023

Partie de sous-classe	Taux de prime de base en % de la masse salariale			Variation du taux de prime brut par rapport à l'année précédente, en % des parties d'entreprise		
	Degré	net	brut	↘	→	↗
B0 Personnel d'ateliers	60 (63)	0,3560 (0,4120)	0,3524 (0,4038)	95	2	3
C0 Clients d'ateliers	96 (98)	2,0610 (2,2720)	2,0404 (2,2266)	93	3	4
D0 Personnel de foyers/centres de jour	60 (61)	0,3560 (0,3740)	0,3524 (0,3665)	87	5	8
E0 Clients de foyers/centres de jour	99 (101)	2,3860 (2,6300)	2,3621 (2,5774)	92	4	4

(entre parenthèses: chiffres de l'année précédente)

### Abaissement des primes brutes dans l'AANP

Dans l'AANP, les charges des sinistres sont toujours en hausse dans la communauté de risque 71A BD (Personnel), et la prime nécessaire est supérieure aux recettes des primes nettes. Par conséquent, le taux de prime de base net doit être relevé de un degré (soit 5 %). Malgré l'absence de reversement lié au coronavirus, le taux de prime de base brut n'enregistre qu'une hausse minime, ce grâce au reversement d'un montant d'excédents de produits du capital plus important que l'année précédente. Sur l'ensemble de la communauté de risque Personnel, le taux de prime brut moyen baisse de près de 1 % d'une année à l'autre.

Dans la communauté de risque 71A CE (Clients), les charges des sinistres sont bien plus élevées que les recettes des primes. Le tarif des primes de la Suva précise que le taux de prime de base net de cette communauté de risque est limité à la moyenne de l'ensemble de la branche d'assurance et que la différence par rapport au taux nécessaire est financée par une contribution de solidarité émanant des autres classes. L'ensemble de la branche d'assurance AANP bénéficiant d'une baisse pour l'année 2023, il en va

de même pour le taux de prime de base de la communauté de risque CE (Clients), qui diminue de un degré (soit 5 %) par rapport à l'année précédente. Comme les années précédentes, la contribution de solidarité en faveur des clients se chiffre à environ de 20 millions de francs. De ce fait, et grâce au reversement d'un montant d'excédents de produits du capital plus important que l'année précédente, le taux de prime de base brut diminue nettement malgré l'absence de reversement lié au coronavirus. Sur l'ensemble de la communauté de risque Clients, le taux de prime brut moyen enregistre une baisse proche de 10 % d'une année à l'autre.

Les primes sont exceptionnellement basses du fait que la Suva reverse actuellement des réserves et des produits excédentaires des placements aux personnes assurées. Lorsque les excédents alloués aux reversements prévus seront épuisés, les primes reviendront au niveau normal. Le moment dépend de l'évolution des dommages et des marchés financiers.

## Taux de primes bruts et variation du taux de prime brut de l'AANP à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023

Partie de sous-classe	Taux de prime de base en % de la masse salariale			Variation du taux de prime brut par rapport à l'année précédente, en % des parties d'entreprise		
	Degré	net	brut	↘	→	↗
71A BD Personnel	91 (90)	1,6150 (1,5380)	1,52 (1,51)	3	10	87*
71A CE Clients	87 (88)	1,3280 (1,3950)	1,25 (1,37)	94	2	4

(entre parenthèses: chiffres de l'année précédente)

\* pour 85 %, la hausse ne dépasse pas 0,01 %, de sorte que leurs taux de primes sont également presque inchangés par rapport à l'année précédente

Les taux de primes individuels des différentes entreprises peuvent s'écarter des taux de base indiqués en fonction de l'activité, de l'évolution du risque et du modèle de primes. Votre agence Suva se tient à disposition pour tout complément d'information.

## Nouveau: modification des suppléments pour paiements échelonnés des primes à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023

- La Suva s'est investie pour rendre possible un abaissement légal des taux d'intérêt en cas de paiement échelonné des primes.
- Les primes sont payables d'avance. Il est possible de recourir au paiement échelonné des primes prévu par l'OLAA. Les conditions sont les suivantes.

	À partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2023	Jusqu'ici
Supplément en cas de paiement semestriel	0,25 %	1,25 %
Supplément en cas de paiement trimestriel	0,375 %	1,875 %